

Principes de déontologie de la recherche de l'Association Internationale de Management Stratégique (AIMS)¹

Avril 2010

1. L'Association Internationale de Management Stratégique – AIMS – a été créée afin de diffuser, développer, et valoriser les connaissances en management stratégique au sein de la communauté francophone et francophile. Elle organise des conférences, des journées de recherche ou des ateliers pour permettre aux chercheurs et aux praticiens de se rencontrer, de discuter et de progresser collégialement. L'association souhaite assurer un traitement équitable à chacun de ses membres, indépendamment de son statut.
2. Chaque auteur d'un texte soumis à l'une des activités de l'AIMS assume sa responsabilité individuelle face à son écrit en assurant l'originalité et l'authenticité de son travail. L'auteur s'engage à ce que ses écrits ne comportent ni plagiat, ni fraude, ni tricherie. Ces principes s'appliquent quel que soit le lieu ou l'auteur intervient (conférence, groupe thématique, revue [M@n@gement](#)) et quel que soit son statut (académique, chercheur, manager).
3. Le plagiat est avéré lorsqu'il y a absence de mention précise et honnête de la source des informations utilisées, notamment dans les cas suivants : reprise de documents, publiés ou non, élaborés par d'autres ; appropriation des résultats des recherches scientifiques comme étant personnels ; traductions d'auteurs présentées comme texte original ; utilisation de données et de graphiques élaborés par d'autres. Ces conditions de plagiat concernent l'usage présenté comme personnel de travaux qui ne le sont pas, qu'il s'agisse de textes sous forme papier ou électronique, publiés sur Internet ou sur tout autre moyen audio visuel ou cinématographique. Plagier consiste enfin à ne pas mentionner de manière appropriée entre guillemets les citations ou leur traduction reproduites telles quelles.
4. Frauder revient à falsifier les données de terrain ou les résultats d'analyse dans le but de tromper les évaluateurs et les lecteurs.
5. Tricher c'est omettre de citer le nom de tous les auteurs ayant participé au travail d'analyse des données ou d'écriture présenté dans un papier sans avoir l'accord de tous les co-auteurs.
6. Les conduites inappropriées qui relèvent du champ de l'AIMS concernent les textes soumis et présentés dans le cadre des activités de l'association (journées de recherche organisées par les groupes thématiques, conférence annuelle, revue [M@n@gement](#))
7. Toute personne découvrant un manquement à ces principes a le droit d'en informer le comité de déontologie.
8. Les conduites inappropriées seront traitées par le comité de déontologie de la recherche de l'AIMS qui est la seule instance habilitée au sein de l'Association selon la politique et les procédures édictées par l'Association.
9. Une faute avérée donnera lieu à des sanctions selon la jurisprudence établie par l'AIMS (ex : exclusion de l'association, interdiction de participer aux conférences ou autres travaux de l'association, etc.).

¹ L'AIMS remercie Michelle Bergadaà pour sa contribution à l'élaboration de ses principes de déontologie.